

COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

**Assemblée communale ordinaire
Mardi 7 décembre 2021 à 20.00 heures
bâtiment scolaire**

Ordre du jour

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 juin 2021.
3. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2022 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
4. Prendre connaissance du projet de liaison en eau potable Grandfontaine-Rocourt (Commune de Haute-Ajoie) et du raccordement de secours sur le SEHA selon le PGA. Accepter la participation financière communale de Fr. 114'074.- pour la réalisation du projet dont le montant global est de Fr. 703'200.- et donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement et la consolidation.
5. Prendre connaissance et approuver les modifications apportées au règlement sur les émoluments du 25 juin 2019.
6. Discuter et approuver les modifications apportées au règlement concernant les inhumations et le cimetière du 11 décembre 2018. Ces modifications entraînent automatiquement l'abrogation de l'annexe I dudit règlement.
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet communal www.grandfontaine.ch. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous chiffre 5 et 6 sont déposés publiquement au secrétariat communal durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

Grandfontaine, le 8 novembre 2021

Au nom du Conseil communal